

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

## Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Granc Conseil
N° de tiré à part : <u>\7-H0T-003</u>
Déposé le :19.09.17

Scanné le :

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion a une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

### (b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.
- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

		la			

Valorisation et promotion de la formation duale

### Texte déposé

La filière de l'apprentissage est un pilier fondamental pour notre pays et reste un atout considérable dans notre système de formation. Il est d'ailleurs envié par de nombreux Etats dont plus récemment la Chine, les Etats-Unis ou le Canada, qui se sont d'ailleurs manifestés auprès de la Confédération afin de sceller un partenariat. Si ces signes d'intérêts sont réjouissants, un fléchissement au niveau des entrées en apprentissage dans le canton de Vaud est constaté depuis quelques temps déjà.

En 2014, le député PLR Christian Kunze avait déjà déposé une interpellation relative au manque d'engouement de la jeunesse à suivre une formation professionnelle. Un des volets de cette interpellation était « L'apprentissage trouve-t-il vraiment son public dans le canton de Vaud ? » (14\_INT\_240)

Dans le Numerus des statistiques de l'Etat de Vaud de juin 2016, on constate une nette diminution des jeunes vaudois qui souhaitent s'engager sur la voie de l'apprentissage. Jusqu'en 1987, au terme de l'école obligatoire, la moitié des élèves (52%) enchaînaient directement par une formation professionnelle. En 2015, ils sont 20%. Les jeunes vaudois et genevois sont les moins "intéressés" de Suisse par la voie de l'apprentissage. Désormais, un jeune sur 5 dit vouloir entrer en apprentissage à la fin de la scolarité obligatoire.

La filière de l'apprentissage est un mécanisme précieux qui repose sur l'acquisition de compétences métiers à la fois par le biais de la théorie mais également et surtout par la pratique professionnelle en entreprise (voie duale). Pour ne pas perdre cette filière, il y a lieu de mieux valoriser la voie duale.

Il est temps de remettre le système de la formation professionnelle au sein de l'école obligatoire et de promouvoir la voie duale non seulement auprès des jeunes, mais aussi auprès de leurs parents, qui souvent prennent part au choix de la future activité professionnelle de leurs enfants. Cela peut se faire si la formation professionnelle est mieux présentée dans les écoles et si les conseillers en orientation connaissent les milieux économiques. Pour pouvoir valoriser une formation, il faut connaître le milieu qu'elle permet de rejoindre.

Le motionnaire demande au Conseil d'Etat de compléter les lois ou règlements afin d'introduire des mesures pour valoriser et promouvoir la formation professionnelle, notamment en entreprises (voie duale). Parmi ses mesures doivent figurer :

- 1) L'introduction au sein de tous les établissements scolaires vaudois d'une séance d'information annuelle sur la formation professionnelle, destinée aux élèves de 10 et 11ème année et à leurs parents avec comme intervenants des représentants d'associations professionnelles des différents domaines.
- 2) La promotion et la valorisation de façon régulière du préapprentissage

Commentaire(s)	
Conclusions	,
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)	
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures	₩
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures	Γ.
(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE	<u> </u>
(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire	) arcolar

Nom et prénom de l'auteur : Aurélien Clerc	Signature :
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :	Signature(s) :
riom(o) or pronom(o) au (acc) concent(o).	<u> </u>

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : <u>bulletin.grandconseil@vd.ch</u>

# Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Durussel José
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoz Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne-Sophie	Clerc Aurélien	Freymond Cantone Fabienne
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Fuchs Circé
Bezençon Jean-Lue	Courdesse Régis	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gaudard Guy / Alanga
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Gay Maurice / Cares
Botteron Anne-Laure	Crottaz Brigitte	Genton Jean-Marc TH (42)
Bouverat Arnaud	<b>Deillon</b> Fabien	Germain Philippe
Bovay Alain	<b>Démétriadès</b> Alexandre	Gfeller Olivier
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glardon Jean-Claude
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Butera Sonya	Devaud Grégory	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Gross Florence
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Guignard Pierre
Cardinaux François	Donzé Manuel	Induni Valérie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carvalho Carine	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Chapuisat Jean-François	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Cherbuin Amélie	Dupontet Aline	Jaquier Rémy

# Liste des députés signataires – état au 1<sup>er</sup> juillet 2017

A PARTY MANAGEMENT AND		
Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ruch Daniel
Joly Rebecca	Neyroud Maurice Offile	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schelker Carole
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schwaar Valérie
Labouchère Catherine (/ UU W / W	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Simonin Patrick
Lohri Didier	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Luccarini Yvan	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Stürner Felix
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Suter Nicolas
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Tafelmacher Pauline
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Räss Etienne	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Aliette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Melly Serge	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuilleumier Marc
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zwahlen Pierre
	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	and the state of t